

**Procès-verbal de la réunion du
Comité d'action des membres ayant un handicap (CAMAH)
Le 7 septembre 2017
Salle Pat-McGrath, 11, avenue Holland**

A // Présences

- Behiye Cinkilic (SEN)
- Marc Masson (SEN)
- Michel Tondreau (SSG)
- Brigitte Coghill (SRN)
- Alan Craig (SEI)
- Carla Ross (SEN)
- Grace Morgan (STSE)
- Louise Belisle (UEDN)
- Jo-An Munday (UEDN)
- Jay Castonguay (représentante régionale, AFPC)
- Anna Bogdan
- Anne Kelly

B // Absences

- Rob Leo (SEN)

C // Absences motivées

- Fiona Simmins
- Denise Camus (SEIC)
- Benoit Durand (SEN)

D // Invités

- Greg McGillis (VPER-RCN-AFPC)
- Élisabeth Woods (coordonnatrice régionale, RCN-AFPC)
- Rick Lynn
- June Dale
- Seema Lamba (conférencière)
- Sylvie Leblanc

1 // Ouverture et présentations

La réunion commence à 17 h 30. Les membres du Comité et les invités se présentent.

2 // Adoption de l'ordre du jour

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion.

- Motion proposée par : - Michel Tondreau
- Appuyée par : - Marc Masson
- Adoptée

3// Conférenciers

i/ Candidature à la présidence nationale du SSG

En vue de l'élection à la présidence du Syndicat des services gouvernementaux, qui aura lieu le 28 septembre prochain, Bruce Roy sollicite l'appui, et les votes des membres du CAMAH. Il a choisi notre comité parce qu'il a beaucoup d'expérience de travail auprès des personnes ayant un handicap. De plus, il préside actuellement le Réseau des personnes handicapées au sein du ministère des Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

ii/ Agente des droits de la personne au bureau national de l'AFPC

Seema Lamba, agente des droits de la personne au siège social de l'AFPC, nous présente un exposé sur l'obligation d'adaptation et les complexités de ce mécanisme. L'obligation d'adaptation exige des employeurs qu'ils fassent tous les efforts raisonnables, mais sans aller jusqu'à la contrainte excessive, pour offrir des mesures d'adaptation aux travailleurs et travailleuses qui font l'objet de discrimination au sens de la législation sur les droits de la personne. Elle a parlé de l'arrêt *Meiorin*, de la Cour suprême du Canada, qui définit comme suit l'obligation d'adaptation :

- Les employeurs qui conçoivent des normes pour le milieu de travail doivent être conscients des différences entre les personnes.
- Les employeurs doivent intégrer la notion d'égalité aux normes professionnelles.
- Les normes d'un milieu de travail doivent tenir compte de tous les membres de la société.

Seema souligne que le processus peut être long, lourd et bureaucratique. Elle parle de certains des obstacles auxquels peut se heurter un membre qui demande des mesures d'adaptation : des employeurs qui retardent le processus aux exigences constantes de preuve médicale en passant par des démarches interminables pour parvenir à une solution. Son exposé, très instructif et plein d'informations, pourrait facilement passer pour une sous-section d'un cours. Les membres qui s'intéressent à ce sujet sont invités à suivre l'un des nombreux cours qu'offre l'AFPC ou à visiter le site Web de l'AFPC pour en apprendre davantage sur l'obligation d'adaptation.

syndicatafpc.ca/guide-lobligation-dadaptation

Vu que Seema est très occupée par son rôle au sein du syndicat et vu le profond intérêt que le CAMAH manifeste pour ce sujet, on suggère de l'inviter à nouveau pour un suivi. Élisabeth propose de collaborer avec le Comité de l'éducation pour créer des ateliers et des séances d'information qui permettront aux membres de mieux comprendre les principes de l'obligation d'adaptation. Les membres qui ont déjà suivi la formation de base sont encouragés à suivre la formation avancée, qui sera probablement offerte au semestre d'hiver.

4 // Examen et adoption du procès-verbal de la réunion de juin

On passe en revue le procès-verbal de la dernière réunion et on y apporte quelques modifications d'ordre grammatical. Motion d'adoption avec modifications.

- Proposée par : - Michel Tondreau
- Appuyée par : - Marc Masson
- Adoptée

5// Questions découlant des dernières réunions

i/ Budget

Grace présente le bilan financier : nous disposons actuellement de 1 851,04 \$ pour nos projets. La présentation de Jay sur le budget et l'approbation des dépenses additionnelles est reportée à la prochaine réunion. On mentionne rapidement que les coupons de taxi engloutissent le budget et que des contrôles seront instaurés. Pour l'instant, on demande aux membres du CAMAH d'être plus consciencieux lorsqu'ils demandent ces coupons.

ii/ Pourboires

Vu que notre comité soutient les personnes ayant un handicap et les travailleurs, nous avons discuté de la possibilité d'offrir des pourboires au livreur des repas. La question a été soulevée auprès des dirigeants de l'AFPC, qui n'ont pas accueilli nos idées. Nous avons pensé à ajouter le pourboire à la note, mais nous ne disposerons d'aucun moyen pour nous assurer que le livreur recevrait l'argent, idem si on lui disait, au moment de la livraison, de réclamer son pourboire auprès de son employeur. De plus, nous n'obtiendrons pas l'autorisation de créer une petite caisse pour les pourboires à partir du budget du Comité. Nous avons songé à cotiser pour donner directement le pourboire au personnel de livraison, mais ce serait contraire à l'éthique puisque nous ne voulons pas obliger nos membres à déboursier de l'argent lors des réunions.

Nous avons de bonnes idées relativement aux pourboires, mais nous ne pouvons manifestement pas contourner les règlements.

iii// Site Web et logo du CAMAH

Nous avons hâte de mettre en ligne le nouveau site Web du CAMAH et de réduire le nombre de clics nécessaires pour s'y rendre à partir du site de l'AFPC-RCN.

6 // Défilé de la fête du Travail

Le défilé du 4 septembre a été un succès. De nombreux membres, y compris des anciens comme Rick et Marc, ont défilé. Marc a dû quitter le groupe pour donner un coup de main pour le repas de midi (hotdog, maïs et pastèque) qui était servi au parc McNab, situé au coin des rue Bronson et Gladstone. Il a fait remarquer que le barbecue de la fête du Travail avait tout l'air d'un barbecue de quartier, car la majorité des personnes présentes était les résidents du quartier.

Behiye mentionne également que la projection du film, en juillet, a attiré beaucoup de monde et que de nombreux membres de l'AFPC ont aidé à monter la scène ou à nettoyer à la fin de l'activité. Louise, Behiye, Anne et Rick représentaient le CAMAH. Greg souligne que l'activité a été un grand succès.

7// Conclusion

- **Date de la prochaine réunion :** le 5 octobre 2017
- **Levée de la séance :** 20 h 30
- **Procès-verbal rédigé et accepté :**

Marc Masson
Secrétaire

Behiye Cinkilic
Présidente du CAMAH

Date

Date